



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux Réunis de Vallouise

Lundi 27 Avril 2026 à 14h30
Salle Des Essarts (front de neige de la station)

En présence de :

55 participants présents et 84 représentés par pouvoirs

Jean-Denis Rispaud, des services de la DDT Direction Départementale des Territoires de la Préfecture des Hautes-Alpes

Elisabeth Dutron, d'IT05 Ingénierie Départementale 05 du Département des Hautes-Alpes

Le bureau de l'ASA

L'Assemblée Générale commence à 15h15, ouverte par le président de l'ASA Ferdinand De Bardonnèche puis présentée par son vice-président Jean-Marie Jourdan.

Remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

Ordre du jour

Rapport d'activités 2024 et 2025 (depuis dernière AG 27/10/2023)

Rapport moral

Rapport financier des exercices 2024 et 2025

Budget primitif 2026

Les Objectifs et Perspectives

Renouvellement du bureau et mobilisation

Questions

Rapport Moral : Rapport d'Activités 2024 et 2025 par Jean-Marie Jourdan

Les faits marquants :

■ Gestion administrative

* Transferts administratifs

Début 2024 : arrêt d'exercice et dissolution de la FDSIGE05

(Fédération départementale des Structures d'Irrigation et de Gestion de l'Eau)

Juin 2024 : Nouvelle adhésion contrainte à l'IT05

(Ingénierie Territoriale Départementale)

Automne 2024 : transfert des dossiers administratifs de la FDSIGE05 à IT05

* Révision de la composition du fichier périmètre

1er Semestre 2025 : gros chantier de reprise du fichier périmètre de l'ASA (calage de procédure)

Automne 2025 : poursuite des modifications du fichier périmètre

Démarche pour recueillir l'ensemble des propriétaires des parcelles du Périmètre

Prise en compte des modifications transmises par les propriétaires

Ajustement suite aux décisions prises en bureau

Début 2026 : décision d'envoi du Rôle 2023 (malgré le constat de défauts)

(Remarque dans la salle : l'accès au cadastre est une priorité)

* 3 Novembre 2025 : Signature Convention de Partenariat entre la Commune et les 2 ASA

* Adhésion à l'ASAIG Association pour la Sauvegarde de l'Irrigation Gravitaire, association composée de chercheurs universitaires, d'ASAs, d'irrigants et de passionnés de patrimoine qui travaille à la reconnaissance par l'UNESCO de l'irrigation gravitaire, et qui est une riche source d'informations.

▮ **Crues et dégâts**

Fin Novembre 2023 : première période de pluies abondantes

21-22 Juin 2024 : 270mm de pluie en 24 heures (+60mm de fonte de glace)

Importants dégâts sur le Gyr (prises d'eau & canaux des Auches, la Faurie et La Place)

Juillet 2024 : remise en état des canaux des Auches et de la Faurie

4ème semaine de septembre et 1ère semaine d'octobre 2024 : nouvelle période de pluies

Importants dégâts sur l'Onde : Prises d'eau du Béalas et du Sud

Nouveaux dégâts sur le canal des Auches

(projection de photos des crues montrant l'ampleur des dégâts)

▮ **Travaux engagés**

* Début 2025 : Demandes de subventions pour rénovations (avec le concours d'IT05)

(Département, Région et Agence de l'Eau)

Subvention Département 17 400€

Subvention Région Sud 17 400€

Subvention Agence de l'Eau 17 400€

Soit 52 200€ de subventions

* Depuis Avril 2025 : travaux de rénovation et « Chantiers d'Entretien » des Canaux

Le Béalas : partiel

Le Sud : déblayage et remise en état du renvoi dans le Gyr

Les Auches : rénovation prise d'eau et reprise busage

La Faurie : remise en état de la prise d'eau

* Modifications sur le fichier Périmètre

Rappel sur le contour du Périmètre de notre ASA (à ce jour) : toutes les parcelles entre les 7 canaux porteurs et la rivière, quelles que soient leurs évolutions et leur nature

Par ailleurs nous rappelons que l'ASA est en charge des canaux porteurs, mais pas des canaux secondaires, les « peyras » et « filioles », qui doivent être gérées en accord par les riverains et propriétaires concernés.

Décisions prises en 2025 :

Écarter du rôle (donc du paiement) les propriétaires qui possèdent une surface totale < à 150m²

Écarter du rôle (donc du paiement) tous les propriétaires des parcelles situées sous le canal du Saint Genest, qui a été tellement modifié par l'urbanisation qu'il ne peut plus être mis en eau sans travaux très importants

Recenser tous les propriétaires concernés par le périmètre actuel

Rechercher les héritiers des propriétaires décédés

Plus de 1 000 modifications ont été prises en comptes (et il en reste encore à prendre en compte,,,))

Rapports Financiers par Elisabeth Dutron d'IT05

Elisabeth Dutron rappelle que l'ASA, Association Syndicale Autorisée, est une entité juridique publique soumise aux mêmes règles que la Commune par exemple.

▮ **Compte administratif 2024**

Fonctionnement 2024

Recettes : 0,00€

Dépenses: 6 235,93€ Résultat 2024 déficitaire de -6 235,93€

Investissement 2024

Recettes : 0,00€

Dépenses: 4 074,00€ Résultat 2024 déficitaire de -4 074,00€

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à – 10 309,93€, ce résultat global est à reporter sur 2025

Recettes fonctionnement 26 871,52€ (compte tenu des reports antérieurs)

Dépenses investissement 4 074,00€

▮ **Compte administratif 2025**

Fonctionnement 2025

Recettes : 22 078,00€

Dépenses: 4 640,36€

Résultat 2025 excédentaire de 17 437,64€

Investissement 2025

Recettes : 30 146,38€

Dépenses: 40 507,92€

Résultat 2025 déficitaire de -10 361,54€

Résultat de l'exercice 2025 s'élève à 7 076,10€

Résultat global à reporter sur 2026

Recettes fonctionnement 29 873,62€

Dépenses investissement -14 435,54€

Précisions données, y compris suite aux questions dans la salle :

- les recettes de fonctionnement proviennent uniquement de la perception des rôles
- IT05 est un service public mais payant.
- les dépenses de fonctionnement en 2025 : 3182€ Gedimat, 460€ assurance, affranchissements, IT05 sera reporté en 2026 car pas de trésorerie suffisante, l'Agence de l'eau sera d'environ 2 000€.
- les dépenses d'investissements sont essentiellement les 52 200€ de subventions, mais elles ne sont payées qu'après la réalisation des travaux, elles sont donc réparties suivant les années.
- en 2025 les 40 500€ de dépenses d'investissement ont été payés pour les travaux réalisés par les entreprises Olive, Caire, et l'Association du CPIE de Briançon, Environnement et Solidarité.

▮ **Budget primitif 2026**

Fonctionnement 2026

Recettes : 51 873,62€ (Rôle 2025 + résultat reporté de 2025)

Dépenses: 51 873,62€ (Assurances, IT05, Agence de l'Eau, entretien réseau...)

Investissement 2026

Recettes : 40 563,54€ (subventions + apurement déficit 2025)

Dépenses: 40 563,54€ (fin travaux post-crues + résultat reporté de 2025)

Budget total 2026 s'élève à 92 437,16€

Votes :

Rapports d'activités 2024 et 2025 : Contre 0, Abstentions présentes et représentées 9. Le rapport d'activité est approuvé à la majorité.

Rapports financiers 2024 et 2025 : Contre 0, Abstentions présentes et représentées 9. Le rapport financier est approuvé à la majorité.

Budget primitif 2026 : Contre 0, Abstentions présentes et représentées 3. Le budget primitif est approuvé à la majorité.

Objectifs et Perspectives par Jean-Marie Jourdan

▮ **Plan d'actions et travaux :** **Rôle 2024 : pas d'appel !** (en raison des perturbations climatiques !)

*** Priorités 1 :**

Travaux sur les prises d'eau des canaux porteurs (Canal du Béalas et du Sud)

dont la très grosse avalanche très chargée de troncs et blocs sur la prise d'eau du Bealas

Rénovation d'un tronçon busé sur le Béalas (en cours)

Mettre en place 4 échelles limnimétriques

Mettre en place une martelière sur le canal de La Place (martelière commandée, livraison prochaine)

*** Priorités 2 :**

Rénover le canal de la Place

*** Priorité 3 :**

Création d'une échappatoire dans le ruisseau du Grand Parcher

(un canal a obligatoirement une prise d'eau, et un retour en rivière qui s'appelle échappatoire)

L'ASA a pour mission la gestion des canaux porteurs

Rôle du Canal porteur « c'est de pouvoir arroser les jardins »

Rôle du Référent « ce n'est pas l'homme à tout faire »

▣ Démarches en cours :

*** Collectif regroupant les ASA du Nord 05**

Première réunion à Briançon à l'Automne 2025

Deuxième Réunion à Pelvoux le 8/04/2026 :

travailler aux modalités de fonctionnement avec l'IT05

fédérer les ASA du Nord 05 et échanger sur les expériences

=> **Demande de rencontre avec le Président du Département** dans l'objectif de réduire les coûts et alléger les modalités de gestion

*** Agence de l'Eau : Bâtir un plan triennal de travaux et de subvention**

*** Affiner la mise à jour du Périmètre des Canaux de notre ASA**

Nécessité de disposer des justificatifs d'évolution des propriétaires

Relations avec la Mairie et les notaires du secteur

En réponse aux questions dans la salle :

- En cas de questions particulières, écrire à l'ASA par courrier à l'adresse postale de la mairie ou par mail à asa.canauxreunisvallouise@gmail.com. Vous pouvez simplement nous transmettre les changements d'adresse, par contre tout ce qui touche aux propriétaires nécessite une attestation notariale.

- Le périmètre initial est défini entre les canaux porteurs et les rivières de l'Onde et du Gyr, il va être à préciser et c'est en cours de réalisation.

- M. Rispaud de la Préfecture précise que ce n'est pas l'urbanisation qui définit le périmètre

- par exemple le Grand Canal de Briançon est aujourd'hui presque exclusivement urbain

- Ferdinand de Bardonnèche nous rappelle que les canaux existent depuis le Moyen-Age, et leur structuration s'est heurtée à bien des pouvoirs. **Nos anciens avaient bien travaillé, à nous de protéger et transmettre ces canaux !** (Applaudissements dans la salle)

▣ Précisions sur le fonctionnement administratif d'une ASA

La tutelle juridique : La Préfecture

La DDT est le service interlocuteur qui valide les opérations

La gestion administrative : IT05 (Ingénierie Territoriale 05, service du département) est notre prestataire

Émission des délibérations de l'ASA

Mise à jour des membres du périmètre sur logiciel ASAROLE

Gestion comptable : les budgets et ses bilans

Établissements des mandats pour dépenses

Émission du rôle

IT05 est aussi un soutien technique :

Accompagnement pour mise en place des échelles limnimétriques et travaux

Accompagnement pour demande de subventions

Les mouvements financiers : le Trésor Public

Toute dépense et toute recette est mise en œuvre par celui-ci (comme pour une commune)

L'Agence de l'Eau : gestionnaire national

Redevance (depuis 2006, tout prélèvement d'eau est redevable)

Plan triennal d'amélioration possible (avec participation financière)

Le bureau de l'ASA :

Entièrement bénévole, il orchestre l'ensemble, suit l'état des canaux et met à jour le fichier périmètre

Conseil syndical de l'ASA

A aujourd'hui, le Conseil syndical de l'ASA est composé :

d'un bureau syndical de l'ASA

Le président : Ferdinand De BARDONNECHE

Vice-Président : Jean-Marie JOURDAN (référent pour les canaux des Auches et de la Faurie)

de membres :

Anne-Lise ADISSON : secrétaire (référente pour le canal de La Place)

Andrée REYMOND : secrétaire adjointe

Sylvain MARTIN (référent pour le Béalas)

Josette SEGURA : (référente pour les canaux du « Sud »)

Pierre BOUCHET : trésorier (référent pour le canal du SUD)

Daniel GRESSE : (référent pour les canaux des Parchers)

Dans le cadre de nos statuts, 1/5ème de notre conseil syndical est à renouveler. Par ailleurs, de nouveaux bénévoles seraient bienvenus, et on a besoin de tous les profils !

Et si possible : disponible, en capacité de suivre les canaux, ayant le sens du collectif, le sens de l'administratif et sachant travailler par messagerie !

Andrée Reymond et Josette Segura démissionnent de leur poste et se représentent.

Le vote pour l'élection du bureau donne les résultats suivants :

Andrée Reymond	Élue à l'unanimité
Josette Segura	Élue à l'unanimité
Franco Cairus	Élu à l'unanimité
Jean-Noé Lagier-Tourenne	Élu – 1 abstention

Enfin, Jean-Marie JOURDAN a tenu, au nom du bureau, a remercié de la participation à cette AG du Président Ferdinand De BARDONNECHE. Malgré son âge, Il a fait le déplacement d'ANNECY sur la journée.

Président de notre ASA depuis Juillet 2019, Ferdinand a contribué à sa remise en route grâce à ses convictions et sa connaissance du territoire. Les applaudissements de l'assistance ont accompagné ces propos.

En accord avec Ferdinand, la fonction de Présidence sera transmise lors du prochain bureau.

A cette occasion, il sera procédé à l'organisation de celui-ci et en particulier aux différentes attributions :

Présidence, secrétariat, trésorier et référents des différents canaux.

Merci à tous de votre participation